



Antériorité de résidence ou pas ?

Par **bibikaro**, le **03/02/2017** à **17:08**

Bonjour,
Nous habitons un lieu-dit en pleine campagne où nous sommes les seuls habitants. Mon mari y a acheté une maison en 1971 puis est parti habiter en Corse jusque dans les années 80 date à laquelle il est revenu sur le Continent. Puis, en 1985 nous avons envisagé de restaurer ladite maison. Entre temps, en 1987 un acquéreur est venu acheter une grange, à 50 mètres, qu'il a transformé en discothèque. Ce commerce a marché pendant une vingtaine d'années mais ne nous dérangeait pas plus que ça car nous ne venions que certains week-ends. Puis, une maison s'est libérée tout près de la discothèque (35 mètres de distance) que nous avons achetée en 1995 puis restaurée car nous ne voulions pas de voisinage et le commerce, après 3 changements successifs de propriétaires, a fini par fermer pendant 8 ans, [fluo]vendu aux enchères comme bâtiment d'habitation[/fluo], racheté par un agent immobilier qui l'a revendu.
Depuis 2007, nous habitons notre maison où nous étions au calme. En 2015, un jeune a racheté cette grange pour y réinstaller une discothèque. N'ayant pas d'argent pour entamer des travaux, il a fait quelques barbouillages de peinture, dépoussiéré les banquettes à coup d'aspirateur et une commission de sécurité a validé le tout, sachant qu'aucuns travaux aux normes actuelles d'isolation phonique n'ont été engagés depuis 30 ans (toit en tôle ondulée), il nous a même dit "je vais d'abord faire ma clientèle et quand j'aurais de l'argent, je ferai des travaux".
En attendant, nous subissons les désagréments tous les week-ends d'une sono à fond sous prétexte que monsieur attend de se refaire !!! Aucun contrôle d'impact sur le voisinage (c'est moi qui ait demandé à l'ARS si ça avait été fait et on m'a répondu que non mais qu'ils avaient contacté le propriétaire pour faire le nécessaire. Depuis pas de nouvelles). Notre vie est devenue un enfer, surtout nos nuits
Enfin bref, mes questions sont :
- le nouveau propriétaire prétend que la discothèque existait déjà avant qu'il rachète le bâtiment donc, que l'activité peut se poursuivre. Est-ce vrai étant donné que pendant 8 ans il n'y a eu aucune activité ?
- puisque nous habitons à l'année notre maison depuis 2007, n'avons-nous pas antériorité de résidence sur lui qui n'est là que depuis 2015 ?
- dans l'affirmative, vers qui se retourner pour que ce commerce n'existe plus ?
Merci